



Dossier du BHI No. CBC -1 & S1/3023

LETTRE CIRCULAIRE 38/2011  
30 juin 2011

**PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA REPUBLIQUE DE COREE ET L'OHI  
SUR L'APPUI AU PROGRAMME DE L'OHI EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Référence: LC No 40/2006 en date du 9 mai 2006

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le Comité de direction a le plaisir de vous annoncer que le 16 mai, le Président du Comité de direction, au nom de l'OHI, et le Ministre du territoire, du transport et des affaires maritimes (MLTMA) de la République de Corée, ont signé un protocole d'accord aux termes duquel le MLTMA de la République de Corée apportera une contribution financière à l'OHI dans le but d'aider les pays en développement à améliorer leur capacité de mise en conformité aux normes internationales en matière de levés hydrographiques, d'observations océanographiques et de production de cartes marines et de cartes électroniques de navigation. Ce nouveau protocole d'accord remplace le précédent dont il est fait état dans la lettre en référence.

Conformément au protocole d'accord :

- Le BHI gèrera la contribution du MLTMA comme un chapitre budgétaire spécifique du Fonds de renforcement des capacités, affecté au programme OHI/République de Corée pour la coopération technique;
- Une allocation est attribuée pour couvrir les coûts administratifs et de fonctionnement supportés par le Bureau dans le cadre de l'exécution des projets de renforcement des capacités approuvés aux termes du protocole d'accord ;
- Un conseil de gestion du programme (PMB), composé de deux représentants du MLTMA, du président du sous-comité de l'OHI pour le renforcement des capacités (CBSC) et d'un membre du Comité de direction sera établi pour mettre en œuvre les diverses activités du programme ;
- L'OHI remettra au MLTMA des rapports annuels sur l'état d'avancement des activités menées à bien dans le cadre du protocole d'accord ;
- Des rapports sur la mise en œuvre et la gestion du programme seront remis par le BHI aux Etats membres, au CBSC et au Comité de coordination interrégional (IRCC);

Un exemplaire du protocole d'accord est posté sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante [http://www.iho-ohi.net/français/lettres-documents/protocoles d'accord et accords de cooperation.html](http://www.iho-ohi.net/français/lettres-documents/protocoles-d'accord-et-accords-de-cooperation.html).

Le Comité de direction exprime sa reconnaissance au MLTMA de la République de Corée pour son importante contribution financière. Ces fonds relanceront notamment les efforts de l'Organisation en matière de renforcement des capacités de l'Organisation pour l'établissement et l'amélioration des capacités hydrographiques et cartographiques, particulièrement dans les pays en développement.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Maratos', written over a horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS  
Président